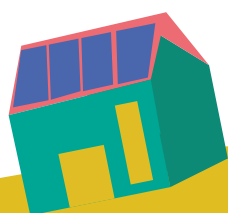


LA SERRE

À PROJETS



TIERS LIEU DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

TIERS LIEU DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Objectifs et périmètre de l'étude d'opportunité

L'étude ci-après vise à déterminer la pertinence de la création d'un tiers-lieu dédié à la transition écologique. Le territoire concerné est le sud Meurthe-et-Mosellan et plus particulièrement le Grand Nancy. L'étude devra permettre d'analyser le contexte dans lequel s'intègre le projet, de préciser les besoins en lien, d'identifier les initiatives existantes sur le territoire pouvant s'en rapprocher, de présenter un échantillon d'initiatives similaires en France. Enfin, au regard de l'ensemble de ces éléments, elle devra mettre en évidence les leviers et freins à la mise en œuvre du projet et conclure sur les conditions dans lesquelles le projet serait opportun.

1. Description et plus-value du projet

a. Définition du projet

Ephémères ou pérennes, les tiers-lieux ont en commun de regrouper dans un même espace plusieurs activités qui s'enrichissent les unes les autres. Un Tiers Lieu est un lieu hybride, entre espace personnel, professionnel et public. Trois dimensions se retrouvent généralement : la mutualisation, la coopération, et l'expérimentation. Pour être réussi, le projet s'ancre dans un lieu qui sert de porte étendard : un Tiers Lieu est souvent étroitement lié aux opportunités architecturales ou urbanistiques sur lesquelles il peut se greffer.

La récente étude « Mille Lieux » réalisée par Le Lab Ouishare x Chronos, avec le soutien de l'Ademe, de la Banque des Territoires, de Transdev et d'Arp-Astrance, vise à objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires, au-delà du seul prisme économique. Elle révèle notamment que le tiers-lieu peut être envisagé comme de « nouvelles manières de faire la ville » sur des modèles non programmés pouvant évoluer au gré des usages dudit tiers lieu.

b. Son ancrage dans la transition écologique

Un Tiers Lieu de la transition écologique sur la région nancéienne pourrait avoir les caractéristiques suivantes :

- Un lieu emblématique rénové et valorisé selon des méthodes mieux-disantes sur les questions environnementales
- Un lieu d'activité pour les porteurs de projet et entreprises engagées ans la transition écologique.
- Un lieu d'expérimentation et de formation.
- Un lieu de médiation à destination du grand public.
- Un espace de convivialité et de connexion entre des acteurs du territoire qui ne se rencontrent pas habituellement
- Un espace de fabrication mutualisée de type Fab Lab.
- Une valorisation permacole et collective des espaces verts
- Une maison Zéro déchet, sur le modèle de ce qui existe à Paris
- ...


L'objectif d'un tel équipement serait d'avoir un effet d'entraînement sur le processus de transition du territoire, à travers une pluralité d'acteurs : entreprises de toutes tailles, associations, grand public, collectivités...



2. L'environnement du projet

a. Le contexte actuel (Quel est-il au niveau national et local ? En quoi peut-il favoriser ou gêner le développement de ce type de projets ?)

Contexte national




La France fait face à une explosion des tiers lieux (1 500 déjà actifs et 300 en projet, selon le rapport du 19 septembre 2019). Ces nouveaux espaces de travail répondent aussi bien aux enjeux de transition écologique qu'à des impératifs économiques. Pour accompagner leur essor, l'Etat va y consacrer 45 millions d'euros : programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », à travers un soutien sous forme de subvention sur deux ou trois ans pour aider à l'amorçage des projets et encourager l'investissement. L'État a par ailleurs annoncé mettre à disposition des porteurs de projets des lieux vacants (bureaux, friches...) dont il est propriétaire¹.

Le contexte national semble donc favorable au portage d'un projet de Tiers Lieu de la transition. Une dynamique citoyenne et entrepreneuriale autour de ces questions est en train de se structurer, à travers les marches pour le climat et différentes opérations pilotées par des ONG, créant une très forte attente au sujet des politiques de l'État. Par ailleurs, le modèle des Tiers Lieux est maintenant promu par les pouvoirs publics, avec des financements conséquents. En témoigne le lancement de l'appel à projet Fabrique de territoires, qui vise précisément à structurer cette dynamique, notamment en quartiers politiques de la ville et en zones rurales. La Banque des Territoires (anciennement Caisse des Dépôts et des Consignations) est également susceptible d'accompagner financièrement ce type d'investissements.

Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives pionnières sont en train de faire école : elles montrent, à Paris, à Bordeaux, à Marseille, que le modèle peut fonctionner, et générer des impacts économiques, sociaux ou environnementaux très positifs. Ce qu'il faut en retenir est néanmoins que le soutien politique n'est jamais loin, et qu'en son absence, les projets deviennent des combats difficiles à mener. Dans le même temps, on peut craindre une saturation du secteur. C'est bien pour cela que selon certains experts, l'heure est plutôt actuellement à la consolidation. Les difficultés du géant américain du coworking WeWork en sont une illustration.

Contexte local



Le contexte local est en train d'évoluer rapidement sur la question des Tiers Lieux. Deux signes peuvent en témoigner : la Région Grand Est vient de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt très attendu sur l'émergence et le développement des Tiers Lieux en Région Grand Est ; et dans le même temps, la Multipôle Nancy Sud Lorraine, qui pilote le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe-et-Mosellan, vient d'émettre un appel d'offres dans le but de faire un état des lieux de cette dynamique sur son périmètre d'intervention, afin de préparer une mise en cohérence des politiques intercommunales sur ce sujet. Nous constatons donc un contexte favorable à l'émergence de tiers lieux et le soutien politique est en train de devenir plus fort en la matière. L'exemple de Bliiida et de ses impacts sur l'écosystème messin d'innovation montre le bénéfice d'une telle démarche. A ce jour, aucune initiative en Meurthe-et-Moselle n'a changé d'échelle, faute sans doute d'un portage collectif professionnalisé et d'un soutien politique suffisant permettant d'envisager un recours important à des financements publics.

Le contexte local est aussi marqué par l'émergence politique de la question de la transition écologique. La Ville de Nancy vient de lancer sur le sujet son programme d'action pour 2030, le Département prend également des initiatives, alors que la Métropole a émis cet été un appel à projet sur la transition écologique et solidaire. Le Pays Terres de Lorraine a, quant à lui, signé avec l'État un Contrat de Transition Ecologique afin d'accélérer la mise en œuvre de projets en la matière. Bref, les politiques publiques sont aussi en train de converger sur la question de la transition, même si cette dernière est beaucoup moins avancée et portée que la transition numérique.

Enfin, il est important de noter que la transition écologique n'est que très partiellement une question pour les entrepreneurs, dont l'implication est pourtant essentielle dans un projet de Tiers Lieu. Des acteurs privés s'engagent, mais ils en sont pour la plupart au stade de l'émergence. Des entreprises privées seraient sans doute intéressées pour avancer davantage dans l'éclosion d'un tel écosystème.

1

Source : Banque des Territoires

Les acteurs associatifs sont pour leur part dynamiques, mais peuvent manquer de ressources et de relais. L'ensemble de ces acteurs pourrait se regrouper en un collectif moteur, mais celui-ci est, pour l'heure, encore balbutiant. C'est précisément ce type de collectif qu'il faudrait réussir à initier et consolider.

b. Les besoins locaux (Quels sont-ils et quelles formes prennent-ils sur la thématique en question ? Comment sont-ils satisfaits à l'heure actuelle, et par qui ?)

Comme indiqué précédemment, nous constatons une absence de lieu emblématique d'activités sur la thématique de la transition sur la métropole nancéienne. Pourtant, il existe une volonté des acteurs de faire corps qui s'exprime à travers plusieurs initiatives (Plan B, Kèpos, etc.). Parallèlement, la prise de conscience citoyenne des enjeux écologiques s'amplifie. Celle-ci aura à terme besoin de lieux d'atterrissage pour s'incarner concrètement.

La question est donc bien : Existe-t-il besoin, dans ce contexte, d'un Tiers Lieu de la transition écologique ?

Le premier niveau de réponse concerne la nécessaire structuration des initiatives publiques, entrepreneuriales et associatives de transition écologique. L'effervescence commence à se faire, mais pour avoir des impacts, celle-ci va devoir se structurer. Le Tiers Lieu peut y aider concrètement.

La deuxième approche est de dire que le territoire a besoin d'un lieu de médiation ambitieux sur la transition. Il existe, certes, des approches de guichets mises en œuvre sur le territoire (type Maison de l'habitat). Celles-ci permettent un premier niveau d'information des citoyens. Il serait désormais nécessaire de compléter cette offre par un lieu d'échanges pour créer un véritable effet d'entraînement. Il y a besoin sur le territoire d'un lieu d'empowerment des citoyens sur la transition.

Enfin, le dernier aspect concerne la place de l'expérimentation dans la transition écologique : l'ampleur du changement à accomplir est d'une telle importance qu'il semble nécessaire d'inventer de nouveaux modèles, de vie, de production, de consommation, etc. Un Tiers lieu peut être une réponse à ce besoin : favorisant les fertilisations croisées en de multiples directions, il peut être un accélérateur d'innovations sociales au service de la transition écologique et solidaire. En ce sens, un tel équipement, évolutif dans le temps et ouvert dans son fonctionnement, est un outil nécessaire, du point de vue de la vie de la cité, de son activité économique, et de sa capacité à inclure les populations.

Il est également important de noter que cette effervescence intervient dans un contexte de requalification urbaine, avec des opportunités foncières ou immobilières importantes. On peut penser au secteur Alstom ou à l'hôpital central. Les Tiers Lieux ont ceci d'intéressant qu'ils permettent un réinvestissement de la ville par ses habitants et ses entreprises, au service de la rencontre et du développement économique. Ils sont donc parfaitement adaptés à ce type d'enjeux urbanistiques de valorisation de réserves foncières ou immobilières.

c. Les initiatives existantes (Quelles sont celles qui s'en rapprochent ? Quelles sont celles avec lesquelles une coopération serait possible ? Quelles sont celles pouvant entrer en concurrence ?)

Les initiatives en matière de création de Tiers Lieux sont nombreuses sur le territoire. On assiste à une véritable effervescence. L'enjeu à l'heure actuelle se porte plutôt sur la question de la structuration de

Les espaces de coworking

Ceux-ci peuvent être portés sans difficulté par des acteurs privés. Ils relèvent souvent d'une thématique sur le numérique et le travail indépendant. Parmi ceux existant sur Nancy, on peut noter :

- La Poudrière. Espace de coworking « historique » de l'agglomération nancéienne, il vient de déménager rue Saint-Jean, et est porté par l'agence d'ingénierie sociale et numérique Meshwork.
- L'Atelier de la Pep. Installé sur un ancien site de la Poudrière, l'atelier propose salles de travail et de réunions.
- Le PeeLab. espace de coworking du PeeL situé à Artem, il est ouvert en priorité aux

étudiants. Une convention avec le Département de Meurthe-et-Moselle le rend accessible aux porteurs de projets de l'ESS.

- Le Paddock. Totem de la Lorn'tech à Nancy, cet espace d'accélération dédié à l'innovation technologique et numérique est géré par le fonds Pôle Capital.

Les deux premiers sont le fait d'entreprises privées, qui équilibrent leur modèle par la location d'espaces de travail mutualisés. Ces espaces sont en outre animés par des réunions régulières, des petits déjeuners conviviaux, etc. Les deux derniers dépendent, directement ou indirectement d'acteurs publics (l'université dans un cas, la Métropole du Grand Nancy dans un autre). Ils sont donc porteurs de missions de service public, afin de susciter et soutenir le développement économique territorial par la création et l'accélération de jeunes entreprises. Ces missions peuvent être déléguées à des acteurs privés. Le modèle est donc le plus souvent hybride (public/privé).

Les espaces thématiques à vocation culturelles, éducatives ou environnementales

A côté des dynamiques à coloration économique se déploient un autre type de lieux, avec des vocations différentes. Ces lieux sont souvent animés par des associations ou des SCIC, qui tâtonnent pour équilibrer les modèles. Les usages sont très diversifiés, bien au-delà du coworking : spectacles, formation, exposition, restauration, production... Pour être pérenne, ce type d'initiatives est souvent en attente d'un soutien politique qui ne vient pas toujours. Cela est d'autant plus décisif que les charges d'investissement et de fonctionnement sont potentiellement importantes, et que le secteur associatif n'est pas toujours armé pour y faire face. Dans cette situation, on trouve :

- Le Plan B. Cette association regroupe une trentaine d'acteurs de la transition écologique et citoyenne du bassin nancéien, dans le but de les professionnaliser, de les faire mutualiser des ressources, et d'animer la communauté globale de leurs membres. L'association aménage un lieu d'échanges, d'accueil et de coworking à Jarville. Très engagée, elle peine pour autant à obtenir les soutiens nécessaires qui lui permettrait de passer des caps.
- La Piscine. Cet espace basé à Maxéville est animé par l'association des Petits Débrouillards, et a une vocation éducative de médiation scientifique. Ce Tiers Lieu réunit un large partenariat d'associations et d'indépendants
- La SCIC Lilo. Cette société en création a gagné un appel à projets de la ville de Maxéville pour la reprise du site des Brasseries. Le lieu sera à dominante culturelle, avec salle de spectacle, centre de formation et espace de travail. L'ingénierie financière à mettre en œuvre pour une réfection somme toute plutôt lourde est très importante. Le soutien public se met petit à petit en place.
- La Cheminée. Ce projet de Tiers Lieu à Blénod-les-Pont-à-Mousson est lui aussi positionné sur le domaine culturel, et en particulier musical. Là encore, le site est constitué d'anciens locaux industriels, avec une réfection lourde à la clé. Le projet est porté par des acteurs privés.

Des projets sont également en train de naître selon un modèle différent : initié par les collectivités publiques, ils sont à la recherche de porteurs privés qui pourraient prendre le relais. La transmission de la sphère publique vers celle privée est souvent délicate. Quelques exemples peuvent être évoqués :

- L'Octroi. Situé Rives de Meurthe, ce site en réhabilitation est à vocation multiple : culturelle, numérique et créative. Initié par la Ville de Nancy, le projet vient de voir la création d'une association de préfiguration d'une structure porteuse.
- La Villa Artem : ce projet d'espace de créativité à l'articulation de la cité et de l'enseignement supérieur semble avancer difficilement. La visibilité est faible sur son avenir.
- Sur le Plateau de Haye, une pépinière à vocation économique est en train d'émerger, lieu de vie économique et sociale pour les habitants et au-delà.

A part le Plan B, mais dont nous l'avons vu les moyens limités, aucun de ces lieux n'est spécifiquement dédié à la transition écologique. Cela étant, certains de leurs aspects peuvent en reprendre quelques idées : choix écologiques dans la restauration des bâtiments, sensibilisation des publics à l'environnement, ressourceries...

Notons enfin l'existence de lieux ouverts, thématiques sur un usage, qui peuvent jouer le rôle de Tiers Lieux : jardins partagés (tels qu'animés par Racines carrées par exemple), Fab Lab (tel le Fab Lorraine Living Lab), consommation collaborative (telle la Grand Epicerie Générale), ou encore réparation collective (comme Dynamo pour le vélo, ou les repairs café).

cette dynamique. Nous pouvons distinguer différents types d'approches dans la création de tels dispositifs.

3. Benchmarking

- **Les initiatives/projets similaires en France** (Quels sont-ils et par qui sont-ils portés ? Selon quel modèle économique ? Quels ont été les leviers sur lesquels ils se sont appuyés ? Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?)

Les tiers lieux en lien avec la transition écologique émergent depuis quelques années sur le territoire national. Leur vocation est souvent la sensibilisation du grand public avec la volonté d'impulser le changement, en expérimentant et en diffusant des solutions pratiques par le biais d'ateliers, de temps d'échanges... Le tiers-lieu est résolument le lieu de rencontres et d'échanges permettant de créer une dynamique collective et locale et d'assurer un ancrage pour agir en faveur de la transition écologique, de l'innovation sociale et de la solidarité sur le territoire. Nous détaillons ci-après quelques initiatives sur le

LE BUS MAGIQUE – LILLE / ASSOCIATION

Quoi ? Des activités basées sur "le faire soi-même", programmation conviviale et culturelle, serre d'aquaponie

Pour qui ? Pour tous et en priorité les publics de certaines structures (publics fragiles...) - accès gratuit aux activités

Où ? Lieu aménagé sur une péniche réhabilitée

Etat d'avancement du projet : ouverture prochaine

Méthodologie : conception et construction avec les habitants du quartier

Partenariats : métropole européenne de Lille, la mairie, les associations locales et certaines structures

Financements privés : Fabriqu'Aviva, cagnotte sur kisskissbankbank

VERT&CO – VERCORS / ASSOCIATION

Quoi ? Fabrique à idées vertes et solidaires vers la transition. Exemples de projets en cours : sensibilisation à la transition, ateliers échanges et savoir-faire, sensibilisation au compostage, au zéro déchet...

Pour qui ? Particuliers, entreprises et acteurs du territoire Vercors-quatre montagnes.

Où ? Les comptoirs Vert&co : local associatif dédiée à la promotion des pratiques écoresponsables. Propose également de la petite restauration, un café associatif, des espaces de coworking...

Modèle économique : produits d'exploitation 40% liés aux activités, 40% de dons et 20% d'adhésions. L'association loue le local qu'elle occupe

Etat d'avancement du projet : association créée depuis un an

Méthodologie : fonctionnement avec des bénévoles et des salariés.

Financements et soutiens : appel à projet « mon projet pour la planète » du ministère de la transition et de l'environnement + Fonds européens (l'Europe s'engage en région, fonds leader, fonds pour le développement rural), ADEME, communauté de communes, l'archipel des utopies

LIEUTOPIE – CLERMONT / ASSOCIATION ETUDIANTE SPERED ALL

Quoi ? Sous forme de chantiers participatifs et avec les moyens du bord, les bénévoles ont au fil des années, réussi à sauvegarder cette bâtisse. Ces moments fédérateurs de travaux ont été l'occasion de nombreux échanges de connaissances et savoir-faire.

Pour qui ? Pour toute personne souhaitant adhérer

Où ? Dans une vieille longère rénovée

Etat d'avancement du projet : fonctionne déjà

Méthodologie : en 2018, l'association comptait environ 30 bénévoles actifs, une dizaine d'administrateurs et un salarié

Financements et soutiens : Université de Clermont Auvergne, la Ville, la métropole, le CROUS...

EUROASIS – STRASBOURG / OBJECTIF DE CREATION D'UNE SCIC

Quoi ? Lieu "vitrine" et "labo" dans les thématiques des transitions : expériences, événements, formations, séminaires sur différentes thématiques + restaurant alimenté par des potagers en permaculture, de l'hébergement insolite, une école alternative et une micro-crèche, un espace santé et bien-être, un espace de coworking, une salle de spectacle et des résidences d'artistes.

Pour qui ? Pour tous

Où ? Au cœur du quartier européen, bâtiment mis à dispo par la ville ?

Etat d'avancement du projet : en cours d'élaboration

Méthodologie : Mobilisation d'une centaine de citoyens pour répondre à l'appel d'offres lancé par la Ville.

Financements et soutiens : Appel d'offres de la Ville de Strasbourg

LA RECYCLERIE – PARIS / GERE PAR UNE SOCIETE PRIVEE (EURL)

Quoi ? Tiers-lieu d'expérimentation dédié à l'éco-responsabilité. Sorte de ferme urbaine esthétique, productive et pédagogique, propose également un atelier de réparation et une programmation d'événements éco-culturels

Pour qui ? Pour tous

Où ? Implantée au sein d'une ancienne gare de la petite ceinture réhabilitée en lieu de vie

Etat d'avancement du projet : existe depuis 4 ans

Modèle économique : projet géré par Sinny&Ooko, créateurs de tiers-lieux et d'événements : création, exploitation et direction artistique

Financements et soutiens : brut nature France, Ville, partenariats privés

LA CITE FERTILE – PANTIN / GERE PAR UNE SOCIETE PRIVEE (EURL)

Quoi ? Tiers-lieu d'expérimentation, catalyseur de rencontres au service de la transition écologique et sociale. Il est destiné à faire la transition entre l'ancienne gare SNCF et le futur éco-quartier de pantin. Il dispose d'un organisme de formation et d'un accélérateur de projets innovants tournés vers l'ESS (72 porteurs ont déjà été formés)

Pour qui ? Pour tous

Où ? Installé dans une friche industrielle composée d'une cour avec terrain de jeu et d'expression végétale, une halle fermée de 2000m² et une halle ouverte de 500m² +une serre (espace d'expérimentation)

Etat d'avancement du projet : lieu éphémère pour une durée de 3 ans (2018-2021)

Modèle économique : projet géré par Sinny&Ooko, créateurs de tiers-lieux et d'événements

Financements et soutiens : programme d'urbanisme transitoire de la SNCF / principal partenaire financier : Veolia

LA PALANQUEE – SETE / STRUCTURE JURIDIQUE NON DEFINIE

Quoi ? Ce tiers-lieu proposera un café-cantine, espace de coworking, fablab, incubateur d'entreprises dans les domaines de la transition écologique, de l'innovation sociale et de la solidarité, hub des accompagnateurs à la création d'entreprises, école régionale du numérique, espaces de réunions, des ateliers éducatifs et culturels

Pour qui ? Les habitants des quartiers et de toutes les communes du bassin de Thau

Où ? En centre-ville de Sète

Etat d'avancement du projet : objectif d'ouverture en 2021

Méthodologie : étude de faisabilité pendant 9 mois : 2018/2019. Depuis juillet 2019, phase de construction, actions sur le territoire, recherche partenariats et implication des futurs usagers et bénéficiaires du tiers lieu

Financements et soutiens : ce projet se construit en relation étroite avec Sète agglomération méditerranéenne et les acteurs sociaux économiques et culturels du territoire, mais aussi les habitants, professionnels, futurs utilisateurs.

LA SERRE BRUCK ET L'ESPACE BA'BONHEUR – NANTES / STRUCTURES EN CREATION SUIVE A L'APPEL A PROJETS

Quoi ? Deux projets pour répondre à l'appel à projets de la ville de Nantes sur 15 lieux à réinventer :

- L'association Nutreets propose la Serre Bruck : le lieu de vie, d'échange et de rencontre proposant des formations et ateliers divers promouvant les techniques modernes et innovantes pour amorcer la transition écologique nécessaires des facteurs de production (maraîchage et pisciculture).

- L'association Bio-t-full : actions autour de l'agriculture urbaine avec comme support un jardin partagé et récréatif (lieu convivial, potager pédagogique, poulailler, composteur, logement insolite...)

Pour qui ? Pour tous

Où ? Sur la berge de Sarrebruck et l'espace Babonneau

Etat d'avancement du projet : projets en construction

Méthodologie : les deux associations ont été sélectionnées par les citoyens et co-construisent leurs projets avec la ville de Nantes

Financements et soutiens : appel à projet « 15 lieux à réinventer » - dialogue citoyen → vote par les nantais. Les projets sont ensuite travaillés avec la collectivité. Projet bio-t-full soutenu par les Ecosolies (pôle de coopération et d'innovation sociale)

territoire français :

- **Les modalités de mise en œuvre d'un projet de tiers-lieu**

Les différentes initiatives ainsi que les études sur l'émergence de tiers lieux font ressortir un élément important quant à la **temporalité pour la mise en œuvre d'un projet** de cette envergure. Ainsi, le tiers lieu se construit de manière progressive, grâce notamment à l'émergence d'usages. Il nécessite un premier temps d'expérimentation qui permet de dimensionner le projet.

Selon l'étude « Mille lieux », le lieu acquiert progressivement son identité sans que celle-ci ne soit figée dans le temps. Il est donc nécessaire d'être vigilant à ne pas prévoir un aménagement trop figé qui limiterait ensuite l'hybridation des activités. Ainsi, pour conserver une certaine souplesse, il est indispensable de prévoir dans le projet des espaces libres non attribués qui permettront justement cette émergence d'usages.

L'analyse des différentes initiatives fait ressortir un certain nombre de facteurs clés de succès et à contrario, ceux pouvant complexifier la mise en œuvre du projet.

Leviers / Eléments facilitateurs

- Existence d'une dynamique collective citoyenne ou d'acteurs associatifs, d'entreprises...
- Recherche d'interaction avec l'existant - Partenariats
- Fort ancrage territorial
- Volonté de créer une structure professionnalisée pour assurer sa pérennité
- Viabilité économique pas uniquement liée à des financements publics - tarification des services
- Diversification des activités : souvent petite restauration, espace de coworking, lieu d'échange et de convivialité, incubateur...
- Un lieu mis à disposition par les collectivités ou entreprises
- Une gouvernance partagée et une structure juridique adaptée (le plus souvent association, SCOP ou SCIC)

Freins / Eléments limitateurs

- Temporalité pour la mise en œuvre de ce type de projet et la mobilisation des partenaires sur la durée
- Lieu non adapté ou des locaux mono-usages ou non évolutifs → conséquence sur le développement futur du projet
- Un manque d'ouverture vers le grand public (rester sur de l'entre-soi) → conséquence sur la fréquentation future du lieu
- Non diversification des ressources financières
- Absence de professionnalisation et un appui sur la seule ressource bénévole



- **Les modèles socio-économiques**

Il ressort de cette étude que deux types de modèles économiques sont prépondérants :

- Structures de types associatives ou coopératives : mix de financements publics sous forme de subventions de fonctionnement des collectivités publiques, de mise à disposition de locaux d'une collectivité ; levée de fonds privés et facturation de prestations de service (ateliers, sensibilisation, location d'espaces de coworking...).
- Structures privées avec financement quasi exclusivement privés.

Les structures portées par les collectivités publiques sont plutôt rares. En effet, même si la collectivité impulse le projet (par le biais d'un appel à projets par exemple), elle souhaite généralement que le portage soit ensuite pris en charge par une structure dédiée.



4. Evaluation de l'opportunité du projet sur le territoire Sud Meurthe-et-Mosellan

Opportunités (Contexte favorable)	Menaces (Éléments pouvant pénaliser la mise en œuvre du projet)
<ul style="list-style-type: none">- Prise de conscience citoyenne, sujet au cœur des préoccupations actuelles- Volonté d'acteurs locaux de se mobiliser autour de la question de la transition et de proposer un lieu d'expérimentation et d'échanges ouvert à tous- Politiques publiques favorables au niveau national et local- Financement envisageable dans le cadre de l'appel à projet de la Région Grand Est	<ul style="list-style-type: none">- Difficulté à trouver un modèle économique pérenne- Durée de montage du projet : Projet sur le moyen terme qui nécessite un travail conséquent en amont (généralement 1 an à 1 an et demi)- Si absence de lieu adapté ou travaux trop conséquents à réaliser

Portrait-robot du porteur de projet

Quel profil ?

Un collectif citoyens ou d'acteurs associatifs ou entreprises, proposant un projet de territoire validé et soutenu par les collectivités, en lien avec la transition écologique. Il devra justifier d'un bon ancrage territorial et proposer une diversification des activités pour équilibrer le modèle économique.

Quels moyens/ressources doit-il avoir ?

- **Ressources humaines** : déterminer le nombre de salariés nécessaires pour faire vivre ce lieu. L'équipe animation joue un rôle essentiel dans le développement du tiers-lieu, elle doit être présente pour animer le lieu mais doit également laisser la place aux initiatives qui permettront de responsabiliser et autonomiser les usagers du lieu. Ceci permettra que les usagers se saisissent de certains sujets et soient force de proposition pour des temps de réflexion et d'actions collectives. Le projet pourra également s'appuyer sur des ressources bénévoles mais qui ne peuvent pas être les seules à animer l'activité. Il sera également nécessaire de mobiliser les partenaires locaux. Ressources techniques :

Pour la construction du projet, il semble important de s'inspirer des bonnes pratiques sur des projets similaires (Il existe plusieurs spécialistes dans le domaine tels que la Coopérative des Tiers Lieux qui réalise de la veille et dispose d'éléments de benchmark pour déterminer les leviers et les freins à la mise en œuvre d'un tel projet. De même, Villes Innovations a conduit une mission d'appropriation de la culture des Tiers Lieux au sein des services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Villes Innovations bénéficie d'une forte expertise sur la question des Tiers Lieux de manière générale.)

Il est également essentiel de travailler en lien avec les acteurs du territoire (dont les collectivités publiques), pour identifier un lieu adapté à la mise en œuvre du projet. Le **réinvestissement d'un espace vacant** pourrait être un premier signal positif quant à l'économie du projet.

- **Ressources financières** : capacité à mobiliser des financements publics (subventions, mise à disposition de locaux de la collectivité) et privés (mécénat, dons...) nécessaires au lancement et au fonctionnement de l'activité

Quelle ambition doit-il porter ?

Il devra afficher une volonté de proposer un projet collectif d'animation : une offre diversifiée d'activités permettant une sensibilisation et surtout une participation du grand public à la thématique de la transition écologique et précisant des modalités de coopération multiples entre les acteurs du territoire. Ce projet devra se laisser la possibilité d'évoluer, au gré des usages, pour s'adapter au mieux aux besoins du territoire.

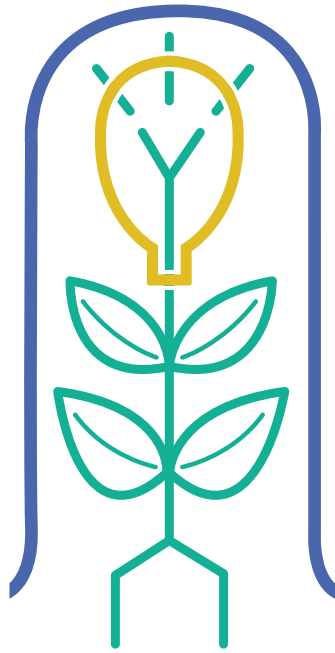
Conclusion de l'étude

Au regard du contexte actuel, un Tiers Lieu de la transition écologique sur la région nancéienne peut paraître opportun. Toutefois, il nécessitera pour sa mise en œuvre un ensemble de facteurs humains, techniques et financiers, dont la convergence peut être difficile à construire. Il n'en reste pas moins que l'effet d'entraînement serait réel. Il apparaît essentiel qu'un tel projet soit porté par un collectif soudé et équilibré. Ce type de projet ne relève pas de l'initiative individuelle. L'impulsion publique est complémentaire mais ne doit pas être unique. Les besoins financiers sont importants à l'investissement et au fonctionnement, et un autofinancement ne semble dans la plupart des cas que partiel. Il est donc indispensable d'envisager un modèle socio-économique fonctionnant avec une hybridation des ressources (alliant financements publics, privés et autofinancement).

Le processus d'émergence de ce type de projet s'inscrit sur le moyen terme (1 an et demi à 2 ans). Par ailleurs, la démarche doit être éminemment partenariale. Ainsi les porteurs du projet devront savoir conjuguer association large des parties prenantes et énergie entrepreneuriale.

- Evaluation finale de 1 à 10 quant à l'opportunité du projet

Par le comité de pilotage



LA SERRE

À PROJETS

Avec les soutiens financiers de



et les appuis techniques de

